

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
5 novembre 2019

PUBLIE LE : 20 novembre 2019

Délibération n°051119-8 : Convention de partenariat avec la revue « Le Petit Léonard »

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf octobre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

SI MUSEE PROMENADE / CS-051119-8

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REVUE « LE PETIT LEONARD »

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le musée est partenaire du magazine « le Petit Léonard » depuis 2009 ;

CONSIDERANT qu'une fois par an, le magazine édite et référence sur son site internet la liste de tous les musées partenaires ;

CONSIDERANT le changement de nom du Musée, voté le 18 juin 2019 par le comité syndical ;

CONSIDERANT de ce fait, la nécessité de renouveler le partenariat avec le magazine « le Petit Léonard » pour faire apparaître le nouveau nom du Musée dans les diverses publicités ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec le Petit Léonard, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 19 NOV. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 20 NOV. 2019

Pour Extrait Conforme
Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal



**CONVENTION ENTRE
LE MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY
ET LA REVUE LE PETIT LEONARD**

Les deux parties s'engagent à respecter les conditions du partenariat énoncées ci-dessous :

POUR LE MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNES DU PETIT LEONARD

- Un cadeau privilège pour la première visite de l'abonné
- L'entrée gratuite pour l'abonné
- L'entrée à tarif réduit pour deux accompagnateurs

Ce privilège est valable sur présentation de la carte Club de l'abonné lors de sa visite.

Pour LE PETIT LEONARD

CONTREPARTIE REDACTIONNELLE

- Annonce du partenariat dans le numéro 253 du Petit Léonard (janvier 2020)
- Publication de la liste des musées, parcs de loisirs et monuments partenaires et de leurs informations pratiques une fois par an (juillet/août)
- Passages rédactionnels dans les rubriques d'actualités ou annonce des ateliers proposés pendant les vacances ou article sur les collections ou reportage sur les animations proposées par les médiatrices des musées.
- Liste des musées partenaires sur le site internet du *Petit Léonard* avec possibilité de lien réciproque avec les sites des partenaires.
- Envoi de la liste des institutions partenaires aux abonnés sur leur demande.

SERVICE GRACIEUX DE LA REVUE

Soit : un abonnement gratuit pour le musée du Domaine royal de Marly au magazine *Le Petit Léonard* pendant la durée du partenariat.

Cette convention est valable à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est conclue pour une période d'un an et renouvelable tacitement.

Date et signature

Pour le musée
Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Pour *Le Petit Léonard*
Jeanne FATON
Directrice de la publication